

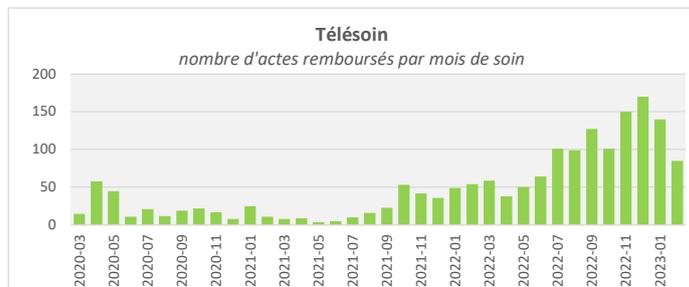
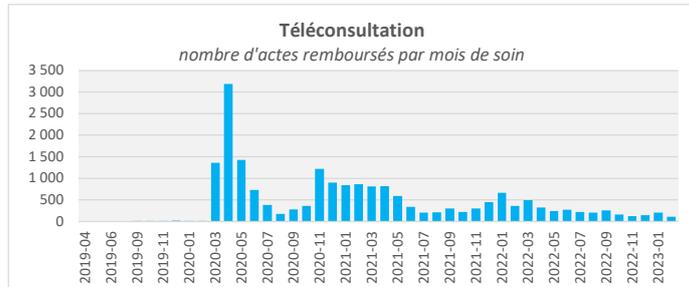
Les analyses s'appuient sur une extraction du Système national des données de santé (SNDS) : actes de télé santé (cf. encadré) remboursés et réalisés par des professionnels de santé (PS) libéraux exerçant en Bretagne.

Les actes réalisés par des PS dans le cadre de leur activité salariée (en centre de santé, en milieu hospitalier, en structure médico-sociale, ...) ne sont pas pris en compte dans les analyses.

Dans certains cas, les actes n'ont pas pu être associés à des caractéristiques précises du bénéficiaire (âge, localisation, ...), c'est pourquoi nous obtenons des valeurs non renseignées dans certaines restitutions (BEN_AGE_X, BEN_TDS_X, ...)

Attention, une partie des remboursements remonte dans le SNDS au bout de plusieurs mois ; on estime cependant qu'environ 95 % des remboursements sont intégrés au cours des deux mois suivant le mois de réalisation de l'acte.

Nb d'actes Famille d'actes	Année				
	2019	2020	2021	2022	2023*
TELECONSULTATION	72	10 057	5 975	3 469	316
TELESOIN		228	242	1 062	225
TELE-EXPERTISE				319	63



La télé santé regroupe l'ensemble des activités (soin, consultation, etc..) exercées entre des professionnels de santé et leurs patients grâce au numérique.

Les actes de téléconsultation :
TCG / TC : téléconsultation réalisée par un médecin ou par une sage-femme

Les actes de télésoin :
TLM : accompagnement à la téléconsultation par un pharmacien
TLD : accompagnement à la téléconsultation par un infirmier (réalisé à domicile sans autre soin)
TLS : accompagnement à la téléconsultation par un infirmier (réalisé à domicile au décours d'un soin infirmier)
TLL : accompagnement à la téléconsultation par un infirmier (réalisé dans un lieu dédié à la téléconsultation)
TMO : télésoin réalisé par un orthophoniste
RNM : télésoin (bilan visuel) réalisé par un orthoptiste

Les actes de télé-expertise :
La télé-expertise permet à un professionnel médical (appelé « requérant ») de solliciter à distance l'avis d'un ou de plusieurs autres confrères (appelés « requis ») par le numérique. Elle peut être effectuée de manière synchrone (avis en direct) ou asynchrone (avis en différé).

Avant le 1er avril 2022 :
TE1 (télé-expertise de niveau 1) : question circonscrite qui ne nécessite pas de réaliser une étude approfondie de la situation médicale du patient.
TE2 (télé-expertises de niveau 2) : avis en réponse à une situation médicale complexe après étude approfondie.

A partir du 1er avril 2022 :
TE2 : cotation pour le PS qui est requis (en remplacement de TE1 et TE2)
RQD : cotation pour le requérant - demande de télé-expertise

Les actes de télésurveillance :
La télésurveillance permet à un professionnel médical d'interpréter à distance des données recueillies sur le lieu de vie du patient
TSM : Professionnel de santé effectuant la télésurveillance
TSA : Professionnel de santé effectuant l'accompagnement thérapeutique
TSF : Fournisseur de la solution et des prestations associées

* Données non exhaustives

Les analyses s'appuient sur une extraction du Système national des données de santé (SNDS) : actes de téléconsultation (cf. encadré) remboursés et réalisés par des professionnels de santé (PS) libéraux exerçant en Bretagne.

Les actes réalisés par des PS dans le cadre de leur activité salariée (en centre de santé, en milieu hospitalier, en structure médico-sociale, ...) ne sont pas pris en compte dans les analyses.

Dans certains cas, les actes n'ont pas pu être associés à des caractéristiques précises du bénéficiaire (âge, localisation, ...), c'est pourquoi nous obtenons des valeurs non renseignées dans certaines restitutions (BEN_AGE_X, BEN_TDS_X, ...)

Attention, une partie des remboursements remonte dans le SNDS au bout de plusieurs mois ; on estime cependant qu'environ 95 % des remboursements sont intégrés au cours des deux mois suivant le mois de réalisation de l'acte.

LES TÉLÉCONSULTATIONS

Nb d'actes remboursés selon le type d'acte

Acte	Année				%			
	2020	2021	2022	2023*	2020	2021	2022	2023*
TC - TELECONSULTATION TOUTES SPECIALITES	167	89	2		1,7%	1,5%	0,1%	0,0%
TCG - TELECONSULTATION GENERALISTE	9 890	5 886	3 467	316	98,3%	98,5%	99,9%	100,0%
Total général	10 057	5 975	3 469	316	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Nb d'actes remboursés selon la profession / spécialité du professionnel de santé

Profession / spécialité	Année				%			
	2020	2021	2022	2023*	2020	2021	2022	2023*
A-Médecin généraliste	9 692	5 848	3 423	308	96,4%	97,9%	98,7%	97,5%
B-Médecin (cardiologie)			1		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
B-Médecin (dermatologue)	68				0,7%	0,0%	0,0%	0,0%
B-Médecin (endocrinologue)	82	22			0,8%	0,4%	0,0%	0,0%
B-Médecin (psychiatrie générale et infantile)	6		1		0,1%	0,0%	0,0%	0,0%
B-Médecin (spécialités chirurgicales)	10				0,1%	0,0%	0,0%	0,0%
D-Sage-femme	199	105	44	8	2,0%	1,8%	1,3%	2,5%
Total général	10 057	5 975	3 469	316	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%



* Données non exhaustives

Les analyses s'appuient sur une extraction du Système national des données de santé (SNDS) : actes de télésanté (cf. encadré) remboursés et réalisés par des professionnels de santé (PS) libéraux exerçant en Bretagne.

Les actes réalisés par des PS dans le cadre de leur activité salariée (en centre de santé, en milieu hospitalier, en structure médico-sociale, ...) ne sont pas pris en compte dans les analyses.

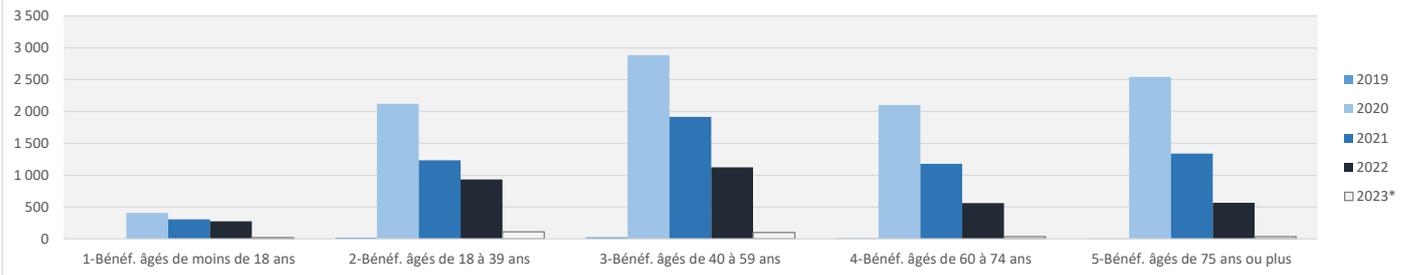
Dans certains cas, les actes n'ont pas pu être associés à des caractéristiques précises du bénéficiaire (âge, localisation, ...), c'est pourquoi nous obtenons des valeurs non renseignées dans certaines restitutions (BEN_AGE_X, BEN_TDS_X, ...)

Attention, une partie des remboursements remonte dans le SNDS au bout de plusieurs mois ; on estime cependant qu'environ 95 % des remboursements sont intégrés au cours des deux mois suivant le mois de réalisation de l'acte.

Nb d'actes remboursés selon l'âge du bénéficiaire

Age du bénéficiaire (atteint en 2022)	Année				%			
	2020	2021	2022	2023*	2020	2021	2022	2023*
1-Bénéf. âgés de moins de 18 ans	410	309	278	23	4,1%	5,2%	8,0%	7,3%
2-Bénéf. âgés de 18 à 39 ans	2 120	1 235	933	114	21,1%	20,7%	26,9%	36,1%
3-Bénéf. âgés de 40 à 59 ans	2 884	1 914	1 125	103	28,7%	32,0%	32,4%	32,6%
4-Bénéf. âgés de 60 à 74 ans	2 100	1 180	562	40	20,9%	19,7%	16,2%	12,7%
5-Bénéf. âgés de 75 ans ou plus	2 543	1 337	571	36	25,3%	22,4%	16,5%	11,4%
Total général	10 057	5 975	3 469	316	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

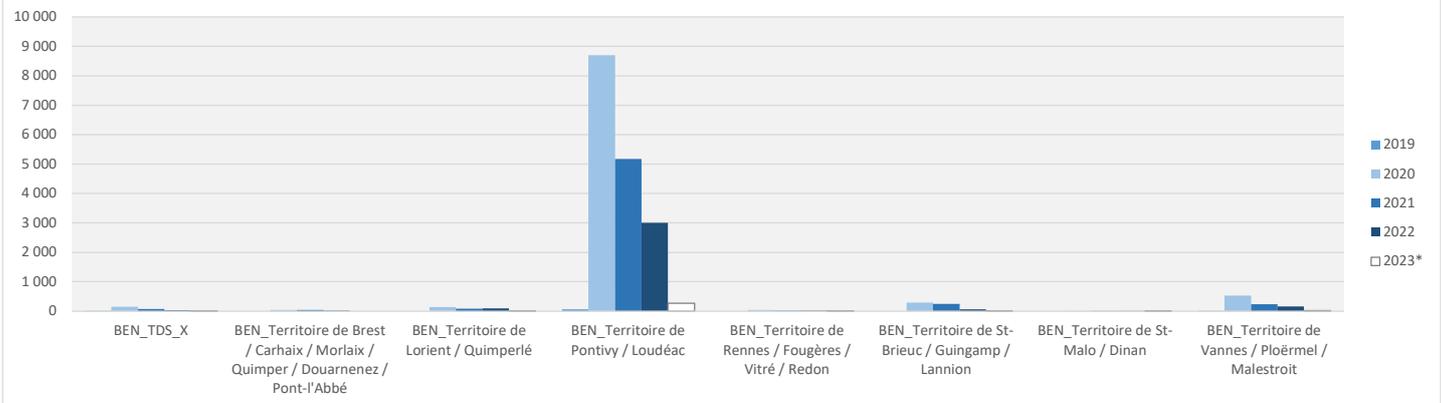
Evolution annuelle du nb d'actes selon l'âge du bénéficiaire



Nb d'actes remboursés selon le lieu de résidence du patient

Lieu de résidence du patient (territoire de démocratie sanitaire)	Année				%			
	2020	2021	2022	2023*	2020	2021	2022	2023*
1-Dpts bretons	9 903	5 889	3 396	311	98,5%	98,6%	97,9%	98,4%
BEN_Territoire de Brest / Carhaix / Morlaix / Quimper / Douarnenez / Por	40	39	15	5	0,4%	0,7%	0,4%	0,0%
BEN_Territoire de Lorient / Quimperlé	140	89	91	5	1,4%	1,5%	2,6%	1,6%
BEN_Territoire de Pontivy / Loudéac	8 697	5 171	3 008	267	86,5%	86,5%	86,7%	84,5%
BEN_Territoire de Rennes / Fougères / Vitré / Redon	44	20	25	5	0,4%	0,3%	0,7%	1,6%
BEN_Territoire de St-Brieuc / Guingamp / Lannion	291	251	67	10	2,9%	4,2%	1,9%	3,2%
BEN_Territoire de St-Malo / Dinan	8	7	1	1	0,1%	0,1%	0,0%	0,3%
BEN_Territoire de Vannes / Ploërmel / Malestroit	533	235	156	13	5,3%	3,9%	4,5%	4,1%
BEN_TDS_X	150	77	33	10	1,5%	1,3%	1,0%	3,2%
2-Dpts limitrophes	17	16	16	5	0,2%	0,3%	0,5%	0,0%
BEN_TDS_X	1	1			0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
BEN_Territoire 1 - Loire-Atlantique	10	9	10		0,1%	0,2%	0,3%	0,0%
BEN_Territoire 2 - Maine-et-Loire	2	5	3		0,0%	0,1%	0,1%	0,0%
BEN_Territoire 3 - Mayenne	2		1		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
BEN_Territoire de la Manche	2	1	2		0,0%	0,0%	0,1%	0,0%
3-Autres	137	70	57	5	1,4%	1,2%	1,6%	1,6%
BEN_TDS_X	137	70	57	5	1,4%	1,2%	1,6%	1,6%
Total général	10 057	5 975	3 469	316	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Evolution annuelle du nb d'actes selon le lieu de résidence du bénéficiaire



* Données non exhaustives

Les analyses s'appuient sur une extraction du Système national des données de santé (SNDS) : actes de télé santé (cf. encadré) remboursés et réalisés par des professionnels de santé (PS) libéraux exerçant en Bretagne.

Les actes réalisés par des PS dans le cadre de leur activité salariée (en centre de santé, en milieu hospitalier, en structure médico-sociale, ...) ne sont pas pris en compte dans les analyses.

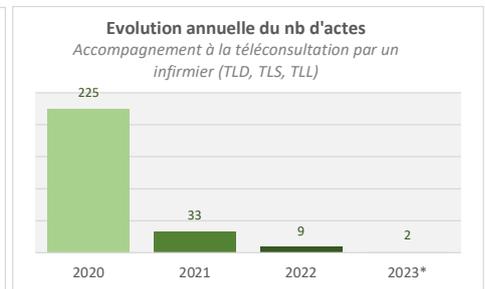
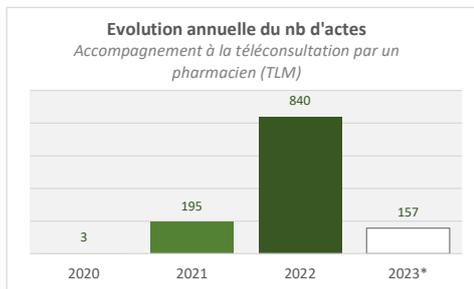
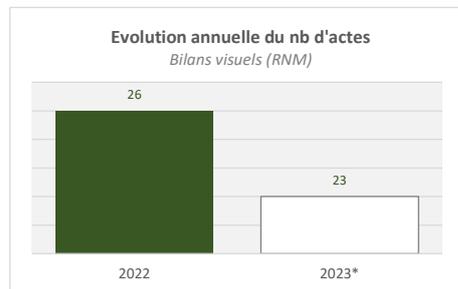
Dans certains cas, les actes n'ont pas pu être associés à des caractéristiques précises du bénéficiaire (âge, localisation, ...), c'est pourquoi nous obtenons des valeurs non renseignées dans certaines restitutions (BEN_AGE_X, BEN_TDS_X, ...)

Attention, une partie des remboursements remonte dans le SNDS au bout de plusieurs mois ; on estime cependant qu'environ 95 % des remboursements sont intégrés au cours des deux mois suivant le mois de réalisation de l'acte.

LES TÉLÉSOINS

Nb d'actes remboursés selon le type d'acte

Acte	Année				%				
	2020	2021	2022	2023*	2020	2021	2022	2023*	
RNM - PROTOCOLE MURAIN - BILAN VISUEL				26	23	0,0%	0,0%	2,4%	10,2%
TLD - TELECONSULTATION DOMICILE	22	10	4	2	9,6%	4,1%	0,4%	0,9%	
TLL - TELECONSULTATION LIEU DEDIE	85	9			37,3%	3,7%	0,0%	0,0%	
TLM - CODE TRACEUR TELECONSULTATION	3	195	840	157	1,3%	80,6%	79,1%	69,8%	
TLS - TELECONSULTATION LORS D'UN SOIN	118	14	5		51,8%	5,8%	0,5%	0,0%	
TMO - TELESOINS ORTHOPHONISTES		14	184	43	0,0%	5,8%	17,3%	19,1%	
TPH - TELESOINS PHARMACIE			3		0,0%	0,0%	0,3%	0,0%	
Total général	228	242	1 062	225	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	



Nb d'actes remboursés selon la profession / spécialité du professionnel de santé

Profession / spécialité	Année				%			
	2020	2021	2022	2023*	2020	2021	2022	2023*
B-Médecin (ophtalmologie)			25	23	0,0%	0,0%	2,4%	10,2%
C-Pharmacie	3	195	843	157	1,3%	80,6%	79,4%	69,8%
E-Infirmier	225	33	9	2	98,7%	13,6%	0,8%	0,9%
E-Orthophoniste		14	184	43	0,0%	5,8%	17,3%	19,1%
E-Orthoptiste			1		0,0%	0,0%	0,1%	0,0%
Total général	228	242	1 062	225	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

* Données non exhaustives

Les analyses s'appuient sur une extraction du Système national des données de santé (SNDS) : actes de télésanté (cf. encadré) remboursés et réalisés par des professionnels de santé (PS) libéraux exerçant en Bretagne.

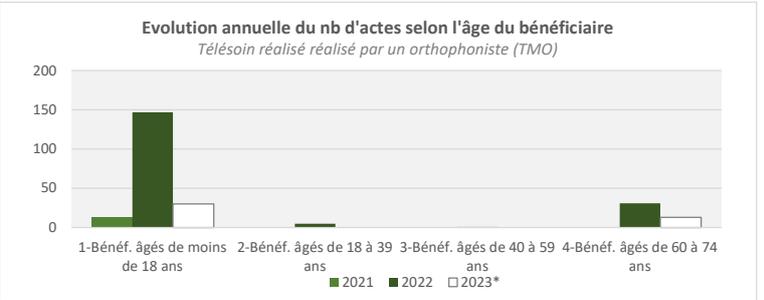
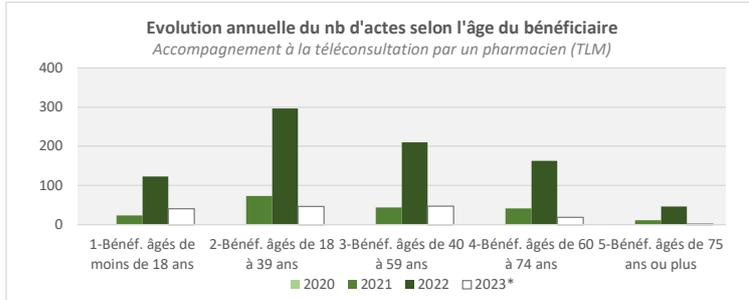
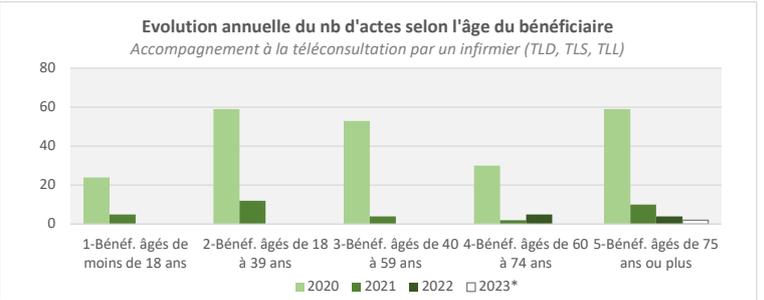
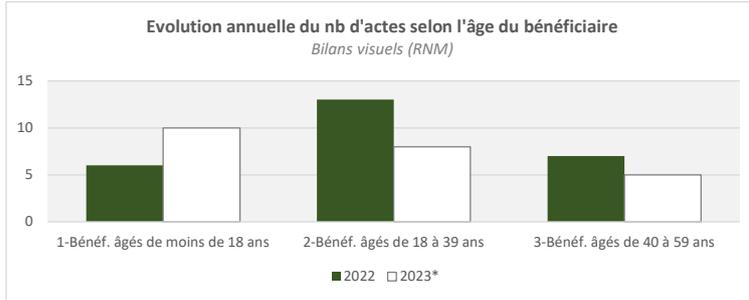
Les actes réalisés par des PS dans le cadre de leur activité salariée (en centre de santé, en milieu hospitalier, en structure médico-sociale, ...) ne sont pas pris en compte dans les analyses.

Dans certains cas, les actes n'ont pas pu être associés à des caractéristiques précises du bénéficiaire (âge, localisation, ...), c'est pourquoi nous obtenons des valeurs non renseignées dans certaines restitutions (BEN_AGE_X, BEN_TDS_X, ...)

Attention, une partie des remboursements remonte dans le SNDS au bout de plusieurs mois ; on estime cependant qu'environ 95 % des remboursements sont intégrés au cours des deux mois suivant le mois de réalisation de l'acte.

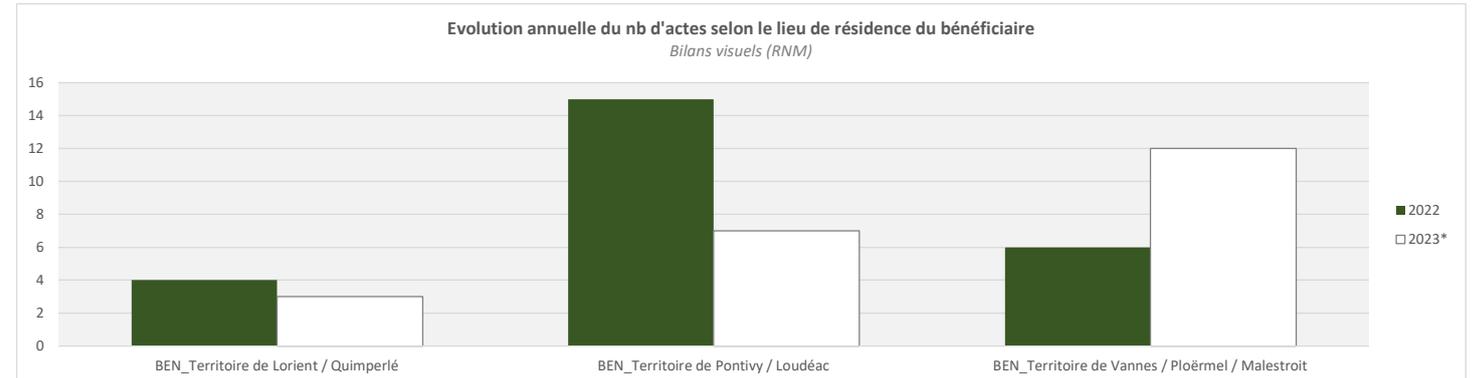
Nb d'actes remboursés selon l'âge du bénéficiaire

Age du bénéficiaire (atteint en 2022)	Année				%			
	2020	2021	2022	2023*	2020	2021	2022	2023*
1-Bénéf. âgés de moins de 18 ans	25	43	276	81	11,0%	17,8%	26,0%	36,0%
2-Bénéf. âgés de 18 à 39 ans	59	85	315	55	25,9%	35,1%	29,7%	24,4%
3-Bénéf. âgés de 40 à 59 ans	53	48	218	53	23,2%	19,8%	20,5%	23,6%
4-Bénéf. âgés de 60 à 74 ans	30	44	200	32	13,2%	18,2%	18,8%	14,2%
5-Bénéf. âgés de 75 ans ou plus	61	22	53	4	26,8%	9,1%	5,0%	1,8%
Total général	228	242	1 062	225	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%



Nb d'actes remboursés selon le lieu de résidence du patient

Lieu de résidence du patient (territoire de démocratie sanitaire)	Année				%			
	2020	2021	2022	2023*	2020	2021	2022	2023*
1-Dpts bretons	224	219	956	201	98,2%	90,5%	90,0%	89,3%
BEN_Territoire de Brest / Carhaix / Morlaix / Quimper / Douarnenez / Pont-l'Abbé		3	7	2	0,0%	1,2%	0,7%	0,9%
BEN_Territoire de Lorient / Quimperlé	3	1	9	5	1,3%	0,4%	0,8%	2,2%
BEN_Territoire de Pontivy / Loudéac	113	183	839	141	49,6%	75,6%	79,0%	62,7%
BEN_Territoire de Rennes / Fougères / Vitré / Redon	1	4	6	2	0,4%	1,7%	0,6%	0,9%
BEN_Territoire de St-Brieuc / Guingamp / Lannion	96	14	52	26	42,1%	5,8%	4,9%	11,6%
BEN_Territoire de Vannes / Ploërmel / Malestroit	6	6	30	22	2,6%	2,5%	2,8%	9,8%
BEN_TDS_X	3	8	11	3	1,3%	3,3%	1,0%	1,3%
BEN_Territoire de St-Malo / Dinan	2		2		0,9%	0,0%	0,2%	0,0%
2-Dpts limitrophes		8	8		0,0%	3,3%	0,8%	0,0%
BEN_Territoire 1 - Loire-Atlantique		3	6		0,0%	1,2%	0,6%	0,0%
BEN_Territoire 2 - Maine-et-Loire			1		0,0%	0,0%	0,1%	0,0%
BEN_Territoire de la Manche		2			0,0%	0,8%	0,0%	0,0%
BEN_TDS_X		2			0,0%	0,8%	0,0%	0,0%
BEN_Territoire 3 - Mayenne		1	1		0,0%	0,4%	0,1%	0,0%
3-Autres	4	15	98	24	1,8%	6,2%	9,2%	10,7%
BEN_TDS_X	4	15	98	24	1,8%	6,2%	9,2%	10,7%
Total général	228	242	1 062	225	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%



* Données non exhaustives

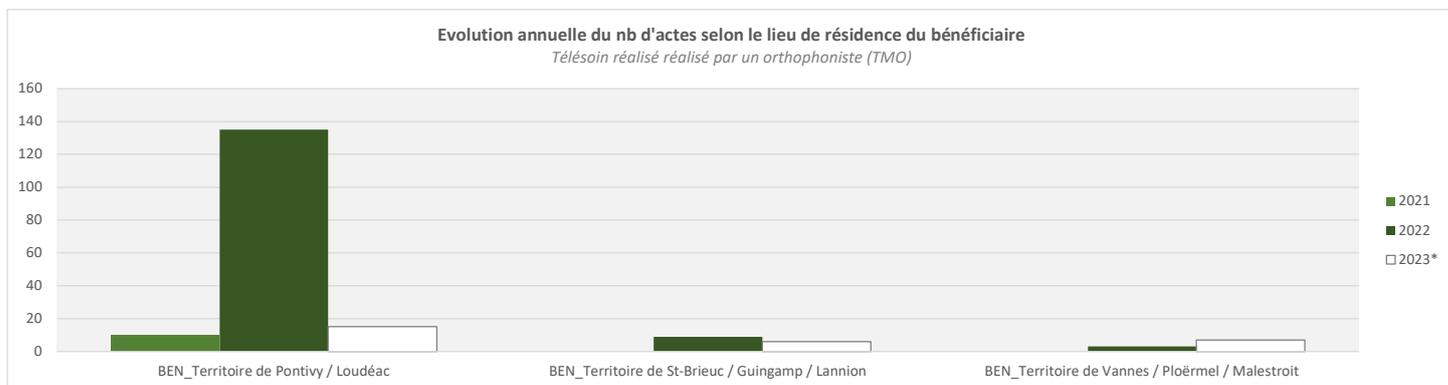
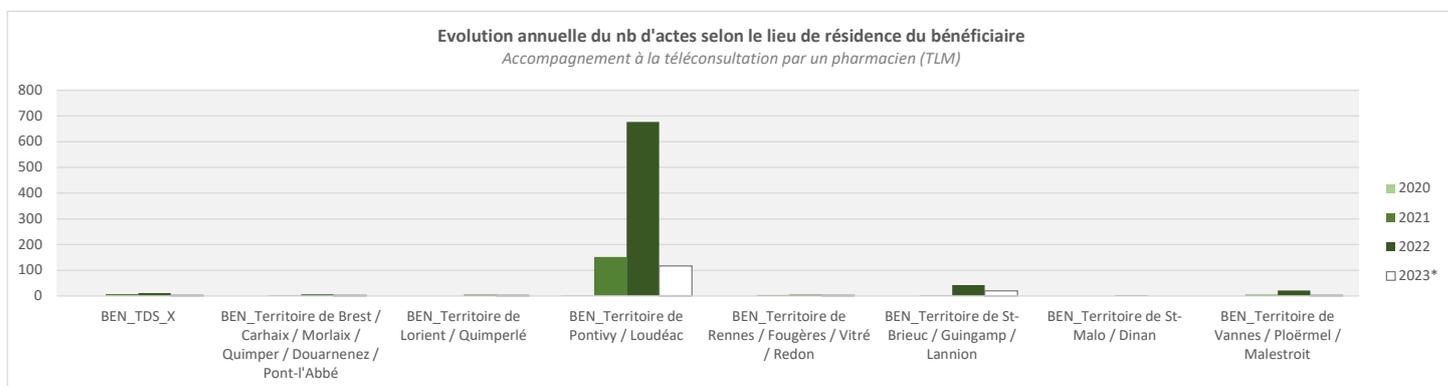
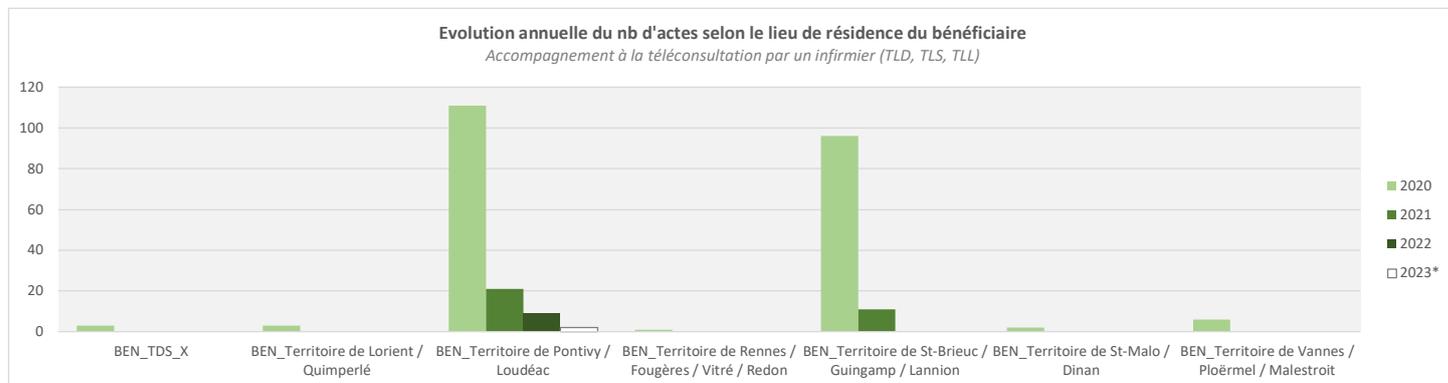
Les analyses s'appuient sur une extraction du Système national des données de santé (SNDS) : actes de téléconsultation (cf. encadré) remboursés et réalisés par des professionnels de santé (PS) libéraux exerçant en Bretagne.

Les actes réalisés par des PS dans le cadre de leur activité salariée (en centre de santé, en milieu hospitalier, en structure médico-sociale, ...) ne sont pas pris en compte dans les analyses.

Dans certains cas, les actes n'ont pas pu être associés à des caractéristiques précises du bénéficiaire (âge, localisation, ...), c'est pourquoi nous obtenons des valeurs non renseignées dans certaines restitutions (BEN_AGE_X, BEN_TDS_X, ...)

Attention, une partie des remboursements remonte dans le SNDS au bout de plusieurs mois ; on estime cependant qu'environ 95 % des remboursements sont intégrés au cours des deux mois suivant le mois de réalisation de l'acte.

Nb d'actes remboursés selon le lieu de résidence du patient (suite)



Les analyses s'appuient sur une extraction du Système national des données de santé (SNDS) : actes de téléconsulte (cf. encadré) remboursés et réalisés par des professionnels de santé (PS) libéraux exerçant en Bretagne.

Les actes réalisés par des PS dans le cadre de leur activité salariée (en centre de santé, en milieu hospitalier, en structure médico-sociale, ...) ne sont pas pris en compte dans les analyses.

Dans certains cas, les actes n'ont pas pu être associés à des caractéristiques précises du bénéficiaire (âge, localisation, ...), c'est pourquoi nous obtenons des valeurs non renseignées dans certaines restitutions (BEN_AGE_X, BEN_TDS_X, ...)

Attention, une partie des remboursements remonte dans le SNDS au bout de plusieurs mois ; on estime cependant qu'environ 95 % des remboursements sont intégrés au cours des deux mois suivant le mois de réalisation de l'acte.

LA TÉLÉ-EXPERTISE

Nb d'actes remboursés selon le type d'acte

Acte	Année		%	
	2022	2023*	2022	2023*
RQD - DEMANDE TELEEXPERTISE	317	63	99,4%	100,0%
TE2 - TELE EXPERTISE DE NIVEAU 2	2		0,6%	0,0%
Total général	319	63	100,0%	100,0%

Nb d'actes remboursés par profession / spécialité du professionnel de santé

Profession / spécialité	Année		%	
	2022	2023*	2022	2023*
A-Médecin généraliste	313	63	98,1%	100,0%
B-Médecin (cardiologie)	1		0,3%	0,0%
B-Médecin (ophtalmologie)	3		0,9%	0,0%
B-Médecin (pédiatrie)	2		0,6%	0,0%
Total général	319	63	100,0%	100,0%

Nb d'actes remboursés par profession / spécialité du professionnel de santé - requérant (acte RQD uniquement)

Profession / spécialité	Année		%	
	2022	2023*	2022	2023*
A-Médecin généraliste	312	63	98,4%	100,0%
B-Médecin (ophtalmologie)	3		0,9%	0,0%
B-Médecin (pédiatrie)	2		0,6%	0,0%
Total général	317	63	100,0%	100,0%

Les analyses s'appuient sur une extraction du Système national des données de santé (SNDS) : actes de télésanté (cf. encadré) remboursés et réalisés par des professionnels de santé (PS) libéraux exerçant en Bretagne.

Les actes réalisés par des PS dans le cadre de leur activité salariée (en centre de santé, en milieu hospitalier, en structure médico-sociale, ...) ne sont pas pris en compte dans les analyses.

Dans certains cas, les actes n'ont pas pu être associés à des caractéristiques précises du bénéficiaire (âge, localisation, ...), c'est pourquoi nous obtenons des valeurs non renseignées dans certaines restitutions (BEN_AGE_X, BEN_TDS_X, ...)

Attention, une partie des remboursements remonte dans le SNDS au bout de plusieurs mois ; on estime cependant qu'environ 95 % des remboursements sont intégrés au cours des deux mois suivant le mois de réalisation de l'acte.

Nb d'actes remboursés selon l'âge du bénéficiaire

Age du bénéficiaire (atteint en 2022)	Année		%	
	Nb d'actes remboursés			
	2022	2023*	2022	2023*
1-Bénéf. âgés de moins de 18 ans	23	7	7,2%	11,1%
2-Bénéf. âgés de 18 à 39 ans	73	11	22,9%	17,5%
3-Bénéf. âgés de 40 à 59 ans	69	15	21,6%	23,8%
4-Bénéf. âgés de 60 à 74 ans	72	16	22,6%	25,4%
5-Bénéf. âgés de 75 ans ou plus	82	14	25,7%	22,2%
Total général	319	63	100,0%	100,0%

Nb d'actes remboursés selon le lieu de résidence du patient

Lieu de résidence du patient (territoire de démocratie sanitaire)	Année		%	
	Nb d'actes remboursés			
	2022	2023*	2022	2023*
1-Dpts bretons	315	63	98,7%	100,0%
BEN_Territoire de Rennes / Fougères / Vitré / Redon	3	0	0,9%	0,0%
BEN_Territoire de St-Brieuc / Guingamp / Lannion	7	7	2,2%	11,1%
BEN_Territoire de Vannes / Ploërmel / Malestroit	19	3	6,0%	4,8%
BEN_Territoire de Brest / Carhaix / Morlaix / Quimper / Douarnenez / Por	3	1	0,9%	1,6%
BEN_Territoire de Lorient / Quimperlé	3	0	0,9%	0,0%
BEN_Territoire de Pontivy / Loudéac	280	52	87,8%	82,5%
2-Dpts limitrophes	1	0	0,3%	0,0%
BEN_Territoire 3 - Mayenne	1	0	0,3%	0,0%
3-Autres	3	0	0,9%	0,0%
BEN_TDS_X	3	0	0,9%	0,0%
Total général	319	63	100,0%	100,0%

* Données non exhaustives

Les analyses s'appuient sur une extraction du Système national des données de santé (SNDS) : actes de téléconsultation (cf. encadré) remboursés et réalisés par des professionnels de santé (PS) libéraux exerçant en Bretagne.

Les actes réalisés par des PS dans le cadre de leur activité salariée (en centre de santé, en milieu hospitalier, en structure médico-sociale, ...) ne sont pas pris en compte dans les analyses.

Dans certains cas, les actes n'ont pas pu être associés à des caractéristiques précises du bénéficiaire (âge, localisation, ...), c'est pourquoi nous obtenons des valeurs non renseignées dans certaines restitutions (BEN_AGE_X, BEN_TDS_X, ...)

Attention, une partie des remboursements remonte dans le SNDS au bout de plusieurs mois ; on estime cependant qu'environ 95 % des remboursements sont intégrés au cours des deux mois suivant le mois de réalisation de l'acte.

LA TÉLÉ-SURVEILLANCE

Nb d'actes remboursés selon le type d'acte

Acte	Année
------	-------

Nb d'actes remboursés par profession / spécialité du professionnel de santé

Profession / spécialité	Année
-------------------------	-------

Nb d'actes remboursés selon l'âge du bénéficiaire

Age du bénéficiaire (atteint en 2022)	Année
---------------------------------------	-------

Nb d'actes remboursés selon le lieu de résidence du patient

Lieu de résidence du patient (territoire de démocratie sanitaire)	Année
---	-------

* Données non exhaustives